Délit d'entrave numérique ? Ils ont trouvé comment maîtriser Internet et faire taire les islamophobes

écrit par Christine Tasin | 4 décembre 2016

Acte I : ils osent assimiler les discours anti-IVG aux commandos anti-IVG

Que les choses soient claires. Je suis, comme l'immense majorité des Français, favorable au droit à l'IVG, parce que je ne veux plus de femmes blessées à vie ou mourant à cause d'interventions faites à l'aiguille à tricoter. Ce qui n'exclut pas, comme Marine Le Pen le propose, d'aider au maximum celles qui voudraient avorter par peur de voir leur enfant mourir de faim, afin de leur offrir la possibilité de garder leur enfant. Et si j'approuve le manifeste des 343 salopes je ferais bien partie aussi des salopes militant pour qu'au-delà de 3 IVG, l'on ligature les trompes de celles qui confondent IVG et contraception. Parce que l'intérêt commun veut que l'on aide ponctuellement ceux que les accidents de la vie amochent mais ne veut pas que tous payent pour les irresponsables. Mais c'est un autre débat.

Le vrai débat c'est celui qui est en train de se jouer à

l'Assemblée avec la loi scélérate portée par la scélérate Rossignol, loi qui introduirait dans notre Code pénal un « délit d'entrave numérique ». Ils avaient essayé de l'ajouter en catimini à la loi Egalité et citoyenneté mais les sénateurs l'avaient refusé, cet amendement n'ayant aucun rapport avec le reste. Apparemment les députés n'ont pas les mêmes états d'âme… Et hop 2 ans de prison et 30000 euros d'amende pour affirmer que le foetus est déjà une personne dès les premières secondes suivant sa conception…

L'immonde gouvernement Valls, soumis à l'immonde Hollande, par la voix de l'immonde Rossignol, prétend ajouter aux classiques interdictions d'incitation à la haine celle de l'interdiction du mensonge. Prétendu ou réel, ce qui ouvre des voix royales aux censeurs de tout poil... Faut-il rappeler aux immondes ce qui était considéré comme mensonge méritant insultes, emprisonnement, peine de mort… au temps de Giordano Bruno, Galilée, Copernic, Chevalier de la Barre , Darwin… ?

Ils lancent un ballon d'essai avec l'IVG qui est assez consensuel, la plupart des Français ayant toujours considéré avec étonnement, révolte ou commisération les Xavier Dor et compagnie faire des campagnes, en mots ou en actes, d'intimidation des femmes prêtes à avorter ou l'ayant fait. Et la plupart de ces Français risquent de ne pas voir vraiment de problème dans le fait qu'on encadre la critique de l'IVG en ne permettant pas de dire à son propos « des mensonges »…

Sauf que… mettre sur le même plan les opérations commando qui visaient à empêcher l'avortement décidé en toute liberté et des paroles parlant de l'IVG, que ce soit pour y dire des choses vraies ou fausses, ce n'est pas la même chose

Et ce qu'ils veulent faire, c'est cela. Créer le délit d'entrave numérique à l'IVG, c'est créer le délit de mensonge… C'est interdire purement et simplement la liberté d'expression. Et c'est gravissime.

On rejoint sans le dire les lois antiracistes qui permettent de condamner l'immonde Faurisson. Faurisson est un sale type qui défend des thèses immondes, c'est un fait. Mais le condamner pour l'empêcher de penser, de dire ce qu'il pense, c'est de la dictature. Et cela donne du relief et de la publicité à ses thèses. Alors qu'en République, en démocratie, c'est au peuple de choisir, en ayant toutes les données, en pouvant écouter les uns et les autres. Il est évident que n'importe quelle personne normalement constituée peut mettre Faurisson KO dans n'importe quel débat historique. Et basta… Alors que, actuellement, son interdiction accroît son importance et donc fait de la publicité, stupide, à ses thèses.

Il en est de même pour le délit d'entrave numérique à l'IVG. Que les anti-Ivg fassent feu de tout bois sur leurs sites, disent des énormités, qu'est-ce que cela peut faire ? Seuls les faibles d'esprit pourront être convaincus, et si il y a une poignée de femmes faibles d'esprit qui, pour avoir lu leur prose, renoncent à avorter, le mal n'est pas grand, bon sang.

Et c'est évident pour tout le monde.

La conséquence à en tirer c'est que derrière ce délit d'entrave numérique à l'IVG se prépare un délit d'entrave numérique… à la vérité gauchiste du monde… et là le pire est à venir.

Acte II Nous voici en marche vers un délit d'entrave numérique au vivre ensemble… Il est clair que la loi, si elle est votée (les socialauds sont encore hélas majoritaires à l'assemblée) sera étoffée, développée, étendue, et que les anti-immigration et les anti-islam de tous bords vont être visés.

Quand un Juppé avoue piteusement avoir dû renoncer à son rêve d'enfant à cause d'une « officine du net », Riposte laïque, il confirme à Hollande et sa clique qu'il y a urgence.

Internet est plus lu que les medias subventionnés pour être « la voix de leur maître ».

Internet parvient, dorénavant, à avoir plus de poids et d'influence que les politiques, les medias et l'école confondus.

Ça les rend fous.

On se souvient qu'en 2011 medias et politiques avaient unanimement affirmé que le tueur d'Oslo, Breivik avait forcément été armé par Riposte laïque et F de souche… et que Bruxelles, déjà, avait lancé des commissions d'étude sur l'influence du net et sur les moyens de la combattre .

http://ripostelaique.com/ooslo-prennent-ils-nos-concitoyens-pour-des-imbeciles.html

Valls le disait clairement dès 2013… avant même les attentats qui ont endeuillé notre pays depuis 2 ans, il osait carrément parler de traque :

« *La traque sur Internet doit être une priorité pour nous*« . « *Internet est devenu un vecteur de propagande, de radicalisation et de recrutement pour le terrorisme d'inspiration jihadiste mais aussi pour l'extrême droite.* »

http://resistancerepublicaine.com/2013/06/04/internet-valls-renvoie-dos-a-dos-djihadistes-et-extreme-droite/

L'inénarrable Placé avait lui aussi mis son grain de sel, on s'en doute :

Placé ne veut pas une loi de plus pour punir et empêcher la récidive, on l'a, il veut tout simplement mettre en oeuvre ce à quoi Bruxelles et nos dhimmis réfléchissent depuis l'affaire Breivic, faire, en France au moins, comme dans tous les pays musulmans ou en Chine, surveiller Internet, en limiter et contrôler l'accès puisque, selon lui, « On ne peut plus laisser faire, laisser tous ces gens insulter, diffamer sur les réseaux sociaux ».

Et pour cela, dit-il : « Je souhaite qu'on ait une organisation entre police et

justice pour qu'à un moment, le parquet s'auto-saisisse ». Autrement dit, les associations antiracistes, largement subventionnées par le contribuable, largement engraissées par les scandaleuses indemnités que les condamnés doivent leur verser, ne suffisent plus à la tâche. Il faut que la justice surveille, il faut payer des censeurs et des veilleurs qui épient et cherchent le mot de travers qui permettra au gouvernement socialiste et aux islamo-collabos d'obtenir le Meilleur des Mondes possibles…

http://resistancerepublicaine.com/2014/05/14/injures-sur-le-web-place-demande-une-loi-liberticide/

Et la pression de l'UE sur le sujet est terrible :

Bruxelles, le 31 mai 2016

La Commission rend public aujourd'hui, avec Facebook, Twitter, YouTube et Microsoft (les «entreprises des technologies de l'information», ou «entreprises des TI»), un code de conduite comprenant une série d'engagements pour lutter contre la diffusion en ligne de discours de haine illégaux en Europe.

Pour empêcher la propagation des discours haineux illégaux en ligne, il est essentiel que les lois nationales qui transposent la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre le racisme et la xénophobie soient pleinement appliquées par les États membres dans l'environnement tant en ligne que hors ligne. Si l'application effective des dispositions qui criminalisent les discours haineux dépend de l'existence d'un système solide d'application de sanctions pénales aux auteurs de ce type de discours, elle doit être complétée par des actions visant à garantir que, dès réception d'un signalement valide, les intermédiaires en ligne et les plateformes de médias sociaux examinent rapidement, dans un délai approprié, les contenus signalés en tant que discours haineux en ligne. Pour être considéré comme valide dans ce contexte, un signalement ne devrait pas être trop imprécis ou indûment justifié.

Věra Jourová, commissaire européenne pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres, a déclaré: «*Les récentes attaques terroristes nous rappellent à quel point il est urgent de lutter contre les discours de haine en ligne. Les médias sociaux font malheureusement partie des moyens utilisés par les groupes terroristes pour radicaliser des jeunes, et par les racistes pour répandre la violence et la haine. L'accord conclu constitue une avancée importante pour qu'Internet reste un*

lieu d'expression libre et démocratique, dans lequel les valeurs et les législations européennes sont respectées. Je me félicite de l'engagement pris par les leaders mondiaux des technologies de l'information d'examiner la majorité des signalements valides en moins de 24 heures et, s'il y a lieu, de retirer les contenus visés ou d'en bloquer l'accès.

http://resistancerepublicaine.com/2016/06/26/la-commission-europeenne-toujours-elle-veut-lutter-contre-les-prejuges/

Alors, ne nous faisons pas d'illusions, nous sommes visés, vous êtes visé, ami résistant.

Ce qui se passe est grave, très grave, chaque jour plus grave. Parce que derrière la liberté d'expression bafouée, derrière la recherche et le doute historique et scientifiques bafoués, c'est la liberté de conscience qu'ils attaquent, afin de nous interdire à jamais la critique de l'islam, afin de nous mener à l'abattoir islamique.

http://resistancerepublicaine.com/2015/11/28/lexercice-de-notre-liberte-de-conscience-est-une-menace-pour-les-musulmans/

A vos stylos, à vos téléphones, à vos agendas, à vos ordinateurs.

Il faut demander des rendez-vous à vos députés, les appeler, leur écrire… Le Sénat pour l'heure dit non, mais en seconde lecteur à l'Assemblée le texte passera… Rappelez que dans quelques mois les comptes se feront, via les votes de juin 2017…

– LISTE DES DÉPUTÉS
http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/liste_alpha.asp?legislature=14
– Liste des Sénateurs par ordre alphabétique
http://www.senat.fr/senateurs/senatl.html
– Liste des maires des grandes villes françaises
http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_maires_des_grandes_villes_fran%C3%A7aises